



# Mairie de Villargondran

## PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19 JUIN 2025

**PRÉSENTS** : ROSSI Philippe, Maire, Pascal JAMEN, Gilles DURUISSEAU, Stephan BOIS, adjoints, Maurice CATTELAN, Grégory LAVARDA, Michel SALLIERE, conseillers municipaux.

**ABSENTS** : Coralie COHENDET, Carine JAUDOIN, Christiane MERLOZ.

Aurore ASSIER donne procuration à Stephan BOIS, Philippe ROSSAT donne procuration à Gilles DURUISSEAU, Romain ROSSI donne procuration à Philippe ROSSI.

Secrétaire de séance : Gregory LAVARDA

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2025

### 1- Approbation du compte rendu du 3 avril 2025

Pas de remarque

**Vote : 10 pour**

### 2- Ouverture baignade été

Le SDIS a fait part aux communes des dates de surveillance des plans d'eau.

Pour notre commune, ouverture du 28 juin au 28 août inclus de 12 h.30 à 18 h.30.

Une visite a eu lieu le 20 juin avec le responsable des plages.

Le bungalow des sauveteurs a été mis en place, achat d'un frigo neuf.

La douche est installée sur la plage.

Le snack/restaurant ouvre le 24 juin.

**Vote : 10 pour**

### 3- Révision des tarifs eau et assainissement et rapport 2024

Lecture et explications sur le rapport 2024.

Les fontaines ont toutes été équipées de boutons poussoir, afin de limiter la consommation d'eau potable.

Des travaux sont à réaliser sur la conduite des Villards.

Au niveau du stade de football, une arrivée d'eau a été conservée en cas de besoin, une fontaine sera installée au bas des escaliers.

Toute l'installation de gestion du réservoir est en cours pour faciliter le travail des employés et sera opérationnelle en septembre. Une réunion de présentation se déroulera jeudi 26 à 10 h.

Rappel des tarifs 2025 :

Abonnement	: 25.00 € / an
Location de compteur	: 7.00 € / an
Eau potable	: 0.80 € / m <sup>3</sup>
Red. Sur conso eau potable	: 0,43 € le m <sup>3</sup>
Performance réseaux eau potable	: 0.01 € le m <sup>3</sup>
Performance systèmes assainissement collectif	: 0.01 € le m <sup>3</sup>
Assainissement	: 1.00 € / m <sup>3</sup>

Ce qui correspond à 2.50 € le m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés.

Monsieur le Maire propose de ne pas ~~les~~ augmenter les tarifs 2026.

**Vote : 10 pour**

### 4- Demande de vente de terrains par un particulier

Monsieur le Maire est saisi d'une demande de 2 particuliers indivisaires de plus de 2 hectares de terrains, suite à une succession, voulant céder leur part à la commune.

Il est proposé de leur demander de recueillir l'accord de tous les propriétaires de céder leur part afin que la commune en cas d'achat soit seule propriétaire.

**Vote : 10 contre l'achat des parcelles**

### 5- Rapport SIA – SMAEMM

Le bilan d'exploitation du SMAEMM a été porté à l'information des conseillers.

Celui du SIA ne nous est pas parvenu malgré les relances effectuées.

Pas de vote, une simple information.

#### 6- Avancements de grades

3 agents de par leur ancienneté peuvent changer de grade au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Il y a lieu de créer les postes afin qu'ils puissent évoluer, à savoir

Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Vote : 10 pour**

#### 7- ONF – groupement de commandes, convention

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat d'exploitation forestière.

Le fait d'intégrer le groupement de commande et de signer la convention facilitera les démarches de l'ONF qui pourra gérer la forêt communale pour une durée de 4 ans.

Les coupes prévues en vente de bois façonnés seront intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir.

Une information est donnée sur le bois coupé le long de la RD 80, point sur la vente, le broyage et la distribution.

**Vote : 10 pour**

#### 8- 3CMA – fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire

Dans le cadre des prochaines élections municipales, il faut dès à présent fixer le nombre de sièges ainsi que sa répartition au sein de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

2 possibilités, par droit commun, avec un nombre de 33 sièges ou par accord local avec un nombre de 41 sièges (comme actuellement).

Il est décidé de choisir le cadre d'un accord local, soit 41 sièges, dont 2 seront attribués à notre commune.

**Vote : 10 pour**

#### 9- Subventions aux associations

Pascal JAMEN présente au conseil le tableau des subventions proposées en réunion de la commission.

Pour les associations communales, montant total 15 100 €.

Pour les associations cantonales, montant total 3 700 €.

Les autres associations sont subventionnées pour un total de 2 000 €.

Gregory LAVARDA se questionne sur le montant pour les associations cantonales qui est plafonné à 350 €, avec 50 € par enfant.

Il est répondu que depuis des années, ce calcul a été décidé afin que les montants ne dépassent pas ceux des associations communales.

**Vote : 10 pour**

#### 10- Comptes rendus de commissions

Gilles DURUISSEAU

Point sur les investissements.

Padel : la dalle est réalisée.

Un devis a été signé pour la mise en place de 3 caveaux 3 places et 2 caveaux 2 places.

Maison de vigne, un dépassement est constaté par la mise en place des réseaux.

Point sur le financement du terrain de football.

Pascal JAMEN

Quelques informations sur l'AG SOREA.

Bilan fête des voisins.

Fête du pays le 23 août.

Stephan BOIS

Les travaux de la chapelle, du four et de la maison de vigne se sont bien déroulés. Reste les réseaux à mettre en place.

Point sur le padel, sur le terrain de foot.

Les tontes et l'élagage sont en cours.

#### 11- Informations et questions diverses

Une barrière bois est demandée entre les 2 HLM Maurienne.

Séance levée à 20 h.30.

